



LE RISQUE INDUSTRIEL

UNE QUESTION DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

APPEL A COMMUNICATIONS



EVS
Environnement
Ville Société
1988-2008-2010



2^e COLLOQUE INTERNATIONAL

DATES

24-25 MARS 2010

LIEU

LYON (FRANCE)

Le 23 février 2009 commençait à Toulouse le procès associé à la catastrophe industrielle d'AZF, intervenue le 21 septembre 2001.

Sonnant comme une sorte de rappel, cet événement judiciaire reste pourtant formaté par une perspective qui lui est propre : la recherche des causes, comme celle d'éventuels responsables, ne saurait épuiser à elle seule un ensemble de questions que la recherche en sciences de l'homme et de la société peut aider sinon à résoudre, du moins à poser.

Comment ces disciplines, en effet, peuvent-elles se saisir du dossier des risques industriels pour en mettre en valeur des dimensions spécifiques, qui resteraient sans cela largement masquées aux acteurs de la seule gestion technique ? Inversement, que nous révèlent sur la société contemporaine les modalités actuelles ou passées du traitement des risques, via par exemple la notion de durabilité ?

Pour faire le point sur ces questions génériques, un **colloque international** est programmé à Lyon les **24-25 mars 2010**. Deuxième du genre, cette manifestation prend la suite du colloque « Risques industriels majeurs – SHS », organisé à Toulouse, les 6 et 7 décembre 2007.

La notion de **risque industriel**, dont le contenu exact sera précisé dans les propositions de communication, est à entendre au sens large, catastrophique et/ou chronique. Les notions de catastrophe et d'accident, instantanés ou non, ou encore de pollution, ne sont pas définies *a priori*. Néanmoins, les questions de définition peuvent constituer un enjeu méritant d'être discuté. La source de danger, par contre, qu'elle soit statique ou mobile, sera né-

cessairement **localisée dans l'espace** (p.ex. rapportée à une unité de production particulière). Toutes les activités industrielles ou dérivées qui répondent à ce critère (nucléaire, chimie, mines, TMD...) sont donc éligibles.

Sur le fond, sont attendues des communications en rapport avec des travaux empiriques, méthodologiquement situés et portant sur des cas français ou étrangers. Les propositions se plaçant au niveau théorique sont également possibles, pourvu qu'elles débouchent sur un résultat identifié (un déplacement de problématique, par exemple).

Les propositions de communication combinant sciences de l'homme et de la société et sciences dites « dures » ou sciences pour l'ingénieur sont possibles et pourront enrichir le colloque d'une réflexion sur la richesse et les difficultés de la multidisciplinarité.

Le questionnement est décliné en **4 thématiques principales**, complétées de questions transversales.

1. Risques industriels, risques professionnels

Dans le domaine des risques industriels, de nombreux observateurs, chercheurs comme acteurs institutionnels, font le constat d'une situation caractérisée par des approches essentiellement sectorielles. Les deux catégories administratives distinctes que constituent les risques professionnels d'une part et les risques technologiques de l'autre, illustrent ce cloisonnement extrême. L'une et l'autre relèvent de services administratifs, de structures, de législation, de règles et de moyens d'action distincts. Or un risque pour l'environnement, résultant du fonctionnement d'une industrie, est souvent aussi un risque professionnel pour les salariés, et inversement.

Nous souhaitons ici accueillir des communications favorisant les points de rencontre ou les mises en miroir de ces deux types de risques, éventuellement sur le mode comparatif. Elles pourront en par-

ticulier porter sur les interrogations qui suivent.

Tout d'abord, comment et par qui les catégories administratives « risques technologiques » et « risques professionnels » se sont-elles progressivement constituées de manière autonome ? Comment travaillent et échangent, dans ou autour d'une même entité industrielle dangereuse, les « préventeurs » des risques inscrits dans des champs professionnels différents (par ex. services de sécurité, militants syndicaux des CHSCT, inspecteurs du travail, inspecteurs des installations classées, etc.) ? Voit-on apparaître des lieux d'émergence (CISST, CLI, etc.) de pratiques professionnelles, administratives, syndicales, ou autres, plus transversales ?

On constate par ailleurs depuis plusieurs décennies l'externalisation massive (sous-traitance et intérim) de tous types d'activités dans les industries dangereuses, des plus ponctuelles à celles touchant au « cœur des métiers ». Ce processus est-il concomitant d'une externalisation des risques dans ces industries ? Comment la question des risques est-elle appréhendée par les salariés, organiques d'une part et « externes » de l'autre ? Assiste-t-on à la mise en place de politiques d'information, de formation et de prévention à plusieurs vitesses, en fonction des statuts – organiques ou externes – des salariés de ces industries ? Observe-t-on des formes de concurrence, ou au contraire de solidarité, entre salariés (au sens large) et riverains, tous victimes potentielles de mêmes risques ?

Enfin, les différentes problématiques de l'assurance (riverains, entreprises, salariés) interfèrent-elles avec les comportements des acteurs concernés ? En particulier, quels effets peuvent avoir les mécanismes d'indemnisation des victimes sur les pratiques des différents acteurs, en matière d'accès aux droits de l'indemnisation mais aussi de prévention ?

2. Le domaine des risques industriels, entre central et local

Avec le recul d'une trentaine d'années, le traitement des risques apparaît comme l'un des points où s'actualisent les relations entre « centre(s) » et « périphérie(s) », entre acteurs situés du côté de la « norme » et acteurs situés du côté du « territoire », pour reprendre l'opposition formulée par Yves BAREL. En France par exemple, malgré la quasi exception que constitue la gestion des risques au regard du processus de décentralisation, se produisent souvent de petits arrangements de/avec la norme, autant de « compromis » qui rendent difficile, par leur diversité même, une vision synthétique – d'autant que l'État est loin d'apparaître comme un acteur unique, aux positions stables et homogènes. De même, des distorsions peuvent apparaître à l'intérieur des entreprises, à mesure que s'éloignent les centres de décision et les entités plus lointaines que constituent leurs filiales, et/ou les sites de production eux-mêmes.

Deux grands types d'approches sont généralement présents sur ce thème. D'une part, les approches qui prennent pour objet le jeu institutionnel, et auquel participent en général quelques responsables associatifs. Comment appréhender, selon les cas, la diversité des configurations d'acteurs ? Le « mécano » imposé par les lois et règlements est-il toujours compatible avec les enjeux spécifiques des territoires considérés et l'imbrication des échelles spatiales ? Y a-t-il en la matière une spécificité française, notamment au regard des règlements européens ? Quel rôle certaines catégories d'acteurs, que l'on verrait volontiers comme des « passeurs » (élus, notamment), jouent-ils (ou non) dans la mise en œuvre de ces configurations ? Inversement, comment ces situations concrètes éclairent-elles les dispositifs de nos démocraties dites représentatives, censées évoluer vers une « démocratie écologique », selon les termes du « Grenelle de l'environnement » ? Dans le cas français, comment évaluer la mise en œuvre progressive de la loi « Bachelot » du 30 juillet 2003, ou de la loi

« TSN » du 13 juin 2006, relative à la transparence et à la sûreté en matière nucléaire, notamment dans leur dimension participative ?

D'autres approches mettent en lumière le rôle des « sociétés locales » et de leurs interactions multiples avec les acteurs institutionnels, comme avec les règles du jeu (lois, règlements, circulaires). Les problématiques des risques ne sont en effet généralement pas autonomes vis-à-vis des enjeux propres aux territoires concernés (territoires institutionnels ou plus largement, espaces sociaux). Comment tout ou partie d'un territoire local s'approprie-t-il (ou non) une démarche de maîtrise de l'urbanisation ? Comment peut-il parvenir à gauchir ou non le processus normatif ou la négociation, ouvrant vers une déclinaison plus vernaculaire, davantage ancrée dans les spécificités locales (économiques, sociales, historiques, sitologiques...) ? Comment peut-on comprendre dans ce cadre les mobilisations – associatives, syndicales ou plus spontanées – ou, au contraire, leur absence ? Plus largement, que peuvent apporter les démarches « micro » au questionnement général, notamment celles qui posent frontalement la question des relations au quotidien des populations avec la source de danger ?

De façon transversale aux deux grandes perspectives précédentes, observe-t-on une évolution des questionnements et/ou des réglementations à mesure que se font plus prégnantes les préoccupations en termes de développement durable et leurs dérivés (projet de taxe carbone...) ? Par ailleurs, que nous apprend la prise de recul temporel sur les situations actuelles ? Ne sommes-nous pas parfois prisonniers des problématiques du seul présent ?

3. Information et concertation : la démocratie à l'épreuve

Depuis quelques années, le domaine des risques industriels est comme beaucoup d'autres soumis aux impératifs de la participation. Les instruments d'information et les dispositifs de concertation

spécifiquement dédiés à ces problèmes se multiplient, à toutes les échelles territoriales, du national (Commission nationale du débat public...) au local. Les processus de décision s'ouvrent à de nouveaux acteurs, des représentants associatifs, des organisations syndicales, des riverains d'installations dangereuses et, parfois, de simples citoyens. Dans le même temps, les appels au débat public et à la démocratie se systématisent et pèsent de plus en plus fortement sur l'action publique, ce qui se traduit par des rapports de force si les acteurs concernés adoptent des positions de contre-pouvoir.

Ce thème de la participation, ou de l'émergence des contre-pouvoirs, qui connaît un certain succès dans la communauté scientifique, a pour le moment peu mobilisé les chercheurs travaillant sur les risques industriels. Le colloque est une occasion de combler, au moins en partie, cette lacune, ne serait-ce qu'en confrontant des expériences et des analyses diverses.

Dans le prolongement de la thématique précédente, les dispositifs de concertation et d'information ont en partie pour fonction de relier – au moins en théorie – la gestion du risque proprement dite et le territoire concerné par la source de danger. Que peut-on dire de leur genèse et de leur mise en place, au plan local ? Comment s'y manifeste (ou non) l'expression plus ou moins unifiée, plus ou moins antagonique, d'une « société locale » ?

Par ailleurs, en quoi les lieux et les instances où se débattent les risques industriels se distinguent (ou au contraire, se rapprochent) des autres lieux et instances de participation et/ou de négociation ? La complexité des procédures et la technicité des sujets, deux caractéristiques propres aux risques industriels, influent-elles (et comment) sur les formes de cette participation ? Comment se situe l'utilisation de la référence au développement durable par les entreprises, entre information du public et démarche marketing ? Quelle est aujourd'hui la capacité des instruments d'information et des dispositifs de concertation, et plus largement du débat public, à renouveler les modalités de l'action dans ce domaine des risques industriels ?

Comment les mouvements d'opposition au nucléaire, aux OGM, à une industrialisation sans frein, se situent-ils par rapport à ces instances ? L'acteur industriel, très présent dans les processus de décision, joue-t-il un rôle particulier dès lors qu'il s'agit de participation ?

4. Ville et industrie : temps long, temps court

De nombreuses agglomérations urbaines ont émergé ou se sont développées autour de leur industrialisation. L'exploitation d'une même ressource territoriale et/ou des mécanismes de concurrences agglomérantes ont souvent généré, au fil du temps, le développement de spécialisations industrielles sur un espace proche. S'agissant d'industries insalubres, nuisantes ou dangereuses, la richesse et les emplois qu'elles génèrent s'accompagnent aussi d'une production de nuisances chroniques et de risques, et ce dans le temps long, des débuts de l'ère industrielle à nos jours.

Plusieurs thèmes peuvent être abordés ici. Tout d'abord, qu'il s'agisse de mesures de planification touchant au droit des sols ou d'autres mécanismes urbains, comment les autorités publiques ont-elles géré, aux différentes époques, la protection des risques que les industries dangereuses généraient, tout en ménageant les intérêts industriels locaux ? De quelle manière l'évolution des règles fiscales locales, des règles assurantielles, des mécanismes de concurrence mondialisée, *etc.*, vient-elle transformer les rapports qu'entretenaient les industries dangereuses avec leur territoire d'accueil ?

Ensuite, s'agissant de villes ayant connu un important sinistre industriel, constate-t-on une évolution marquante dans la tolérance à la reconstruction industrielle des sites ? Plus globalement, qu'apportent effectivement les accidents industriels en termes de savoirs nouveaux ? Constate-t-on, par ailleurs, des phénomènes locaux de mise en mémoire des risques ? Les problématiques assurantielles peuvent-elles constituer l'une

des clés d'interprétation de l'évolution des territoires industriels ?

Par ailleurs, peut-on faire profiter la thématique des risques industriels d'une temporalité plus large que celle qui est couramment acceptée ? En particulier, comment analyser et prendre en compte certaines situations de catastrophe différée (pollution des sols, affaissements miniers...), largement ignorées du temps de l'activité proprement dite et souvent négligées, sauf interventions citoyennes ?

Enfin, l'étude diachronique des rapports ville/industrie permet-elle de prendre la mesure de l'historicité particulière de la notion de risque ? Les conditions de son émergence, sans doute associées à un moment particulier des sociétés industrielles, sont-elles en train de se transformer ? Quel est le rôle des contraintes issues tout à la fois de l'évolution des consensus scientifiques, des agendas internationaux (lutte contre le « réchauffement climatique », choix du carbone comme principal facteur explicatif, programmes de relance pour lutter contre la récession économique en cours, mutations industrielles vers les biotechnologies...), voire des menaces de délocalisation, ou encore de la crise économique et financière en cours ? Une réflexion prospective est-elle envisageable à ce sujet ?

—

Le colloque sera également l'occasion d'aborder, à la lumière des thématiques ci-dessus, quelques **questions réflexives**.

Une **première série de questions** pourrait porter sur la notion même de risque (émergence, contenu, usages), dont les travaux de sciences de l'homme et de la société mettent souvent en lumière à la fois la plasticité (un contenu variable selon les acteurs) et la relativité (une « mise en risque » variable au fil du temps). Comment concilier ce résultat avec l'acception objectiviste dominante dans le monde des gestionnaires du risque ? La notion de risque est-elle *in fine* réellement autonome des contextes sociaux (négociations, réglemmentations...) où elle apparaît ?

Les définitions possibles du risque industriel ou technologique peuvent donc

faire débat. Leurs limites semblent en effet de moins en moins assurées, à mesure que les connaissances en matière de diffusion des effets nocifs se précisent, et que les liens entre industrie, « nature » et « société » se complexifient, voire se brouillent. Dès lors, les analyses relatives aux situations dites à risque ne sont-elles pas susceptibles de se prolonger à l'échelle de la société tout entière ? Comment affronter cela au plan méthodologique ?

Une **deuxième série de questions** pourrait porter sur l'apport spécifique de la perspective historique. Au-delà de la simple restitution mémorielle, à laquelle on réduit parfois le travail de l'historien, peut-on envisager une perspective davantage comparatiste ? Autrement dit, que peut nous apprendre le décentrement historien sur les pratiques et représentations contemporaines en matière de risques industriels ? De même, toujours dans une perspective comparatiste, qu'apporte la mise en perspective de cas relevant de pays (ou d'ensemble de pays) différents ?

Une **troisième série de questions** porterait enfin sur la pluridisciplinarité et de ses modalités. Les travaux qui traitent des risques industriels comportent souvent une dimension pluri ou multidisciplinaire, que cela soit entre approches gestionnaires, disciplines des sciences de la vie et de la terre d'une part et sciences de l'homme et de la société d'autre part, ou entre disciplines distinctes du champ des sciences de l'homme et de la société. Comment ces approches cohabitent-elles ? Observe-t-on des fécondations réciproques, ou au contraire des difficultés ?

Dans ce dernier cas, comment analyser celles-ci ?

Les propositions de communications doivent être envoyées avant **le lundi 20 juillet 2009** à l'adresse suivante :

thierry.coanus@entpe.fr

Elles devront être comprises entre 3000 et 5000 signes (espaces non compris), comporter un titre, expliciter le questionnement et les matériaux utilisés (quelques références bibliographiques sont possibles).

Une fiche signalétique **séparée** indiquera le titre de la proposition, les nom et prénom du ou des auteurs, l'organisme de rattachement, la discipline ainsi qu'une adresse électronique et une adresse postale.

Les propositions seront évaluées de façon anonyme par deux membres du comité scientifique, relevant autant que possible de disciplines différentes. La décision du comité de sélection sera communiquée au plus tard **fin octobre 2009**.

Pour les communications acceptées, le texte définitif, d'environ 40.000 signes (espaces compris), est attendu pour la **fin janvier 2010**. Les actes du colloque donneront lieu à une édition numérique sur cd-rom diffusée à l'ouverture du colloque. Des publications sélectives sont également envisagées, sous forme d'ouvrage collectif et/ou de dossier de revue.

Les informations pratiques et contributions scientifiques seront consultables entre autres sur le site de l'**UMR CNRS 5600**, à l'adresse suivante :

<http://umr5600.univ-lyon3.fr/>

Conseil scientifique

Sabine BARLES, Univ. Paris VIII, IFU

Laure BONNAUD, INRA-TSV

Patrick CHASKIEL, Univ. de Toulouse 3/LERASS

Thierry COANUS, ENTPE-RIVES/UMR 5600 (coord.)

Jacques COMBY, Univ. Lyon 3-CRGA/UMR 5600

François DUCHÊNE, ENTPE-RIVES/UMR 5600

Jean-Pierre GALLAND, ENPC-LATTS

Claude GILBERT, MSH-Alpes et UMR PACTE

Valérie GODFRIN, École des Mines de Paris

Christelle MOREL JOURNEL, Univ. de Saint-Étienne-CRENAM/UMR 5600

Magali NONJON, IEP d'Aix-en-Provence

Marie-Gabrielle SURAUD, Univ. de Toulouse 3/LERASS

Annie THÉBAUD-MONY, INSERM

Pascal VALLET, Univ. de Saint-Étienne/UMR MoDyS

Denis VARASCHIN, Univ. de Chambéry

Comité d'organisation

Thierry COANUS (coord.)

François DUCHÊNE

Emmanuel MARTINAIS

assistés de

Patrick GIMENEZ